



POLITIQUE SUR LES ÉCOLES D'ÉTÉ ET LES SÉJOURS D'ÉTUDE À L'INTERNATIONAL

UQÀM

**Faculté de science politique
et de droit**

Université du Québec à Montréal



1. Portée de la politique

- La politique s'applique aux cours siglés FPD.
- Les activités, cours et séjours qui relèvent de programmes spécifiques ne concernent pas les sigles FPD.
- Cependant, les séjours d'étude à l'international relevant d'un programme spécifique doivent se conformer aux obligations réglementaires de l'UQAM (voir <https://sri.uqam.ca/securite/>).

2. Définitions

Comité des études

Le comité des études a pour mandat d'étudier et recommander au Conseil les projets de création, de modifications majeures et mineures de programme, d'approuver les modifications techniques de programmes, d'étudier les projets de règlement et de politique institutionnels qui concernent les études et préparer un projet d'avis pour le compte du Conseil, d'élaborer les projets de règlement ou politique facultaires qui concernent les études ou assurer leur mise à jour et les présenter pour approbation au Conseil, de coordonner la commande de cours en fonction des enveloppes de charges octroyées à la Faculté et ses unités au niveau des cours de premier cycle, d'assister la doyenne, le doyen dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés par la Politique d'évaluation périodique des programmes, d'étudier toute question que lui réfère pour avis le Conseil. Il est composé de la Vice-doyenne, vice-doyen aux études, des directrices, directeurs et responsables des programmes et des coordonnatrices, coordonnateurs des programmes (<https://fspd.uqam.ca/la-faculte/instances-facultaires/>).

École d'été

L'école d'été est une activité d'apprentissage qui suit une formule intensive, flexible et variée dans les horaires, s'intéressant à des thèmes complémentaires à la programmation régulière et offrant diverses approches pédagogiques. Elle peut permettre l'obtention de crédits universitaires pour les personnes complétant les processus d'évaluation prévus. L'école d'été se déroule sur le campus de l'UQAM ou sur le territoire québécois.

Personne enseignante responsable

La personne enseignante responsable de l'école d'été ou du séjour d'étude à l'international a la charge du dépôt du projet, de la programmation, de l'élaboration de la documentation à caractère académique, de l'organisation technique, de l'évaluation des apprentissages et d'enseignement, de la promotion et du déroulement de l'activité, ainsi que de la planification et de la gestion financière.

Séjour d'étude à l'international

Le séjour d'étude à l'international est une activité d'apprentissage qui se déroule hors du territoire de la province de Québec. Il suit une formule intensive, flexible et variée dans les horaires, s'intéressant à des thèmes d'actualité et offrant diverses approches pédagogiques. Le séjour d'étude doit se faire selon les modalités prévues par l'UQAM et respecter les directives concernant les déplacements à l'étranger. Le séjour peut permettre l'obtention de crédits universitaires pour les personnes complétant les processus d'évaluation prévus.

Unité administrative

Pour les fins de la présente politique, l'expression unité administrative désigne exclusivement le département de science politique, le département des sciences juridiques et l'Institut d'études internationales de Montréal.

3. Objectifs

Les programmes des écoles d'été et des séjours d'étude à l'international s'inscrivent dans la tradition d'ouverture, d'innovation pédagogique et d'engagement auprès du milieu de la pratique de la Faculté.

Ces écoles et séjours doivent permettre aux personnes étudiantes de développer leurs connaissances et habiletés, ainsi que de former leur esprit critique. Ils leur permettent aussi d'aller à la rencontre de personnes ayant des expertises tant nationales qu'internationales.

Les écoles et séjours permettent également de mettre en valeur les expertises présentes à la Faculté.

4. Format

Le format d'une école et d'un séjour doit respecter le nombre d'heures prévues à l'obtention des crédits, tel que stipulé dans les règlements universitaires R5 et R8. Ainsi, une école ou un séjour de trois crédits devra compter une prestation de 45 heures d'activités de formation et d'apprentissage, y compris l'évaluation et le travail individuel. Les autres activités choisies devront faire l'objet d'un encadrement pédagogique fourni par la personne enseignante responsable de l'école d'été ou du séjour.

Sigle

Les écoles et séjours de la Faculté sont siglés FPD.

Admissibilité

1. Personnes étudiantes de l'UQAM

- a. Personnes étudiantes dans un baccalauréat de l'UQAM, qui ont réussi 60 crédits, en préservant une moyenne de 3.2/4.3
 - L'inscription doit être autorisée par la direction du programme concerné.
 - Le cheminement peut inclure jusqu'à un maximum de deux écoles et séjours dans son parcours (6 crédits).

- b. Personnes étudiantes aux cycles supérieurs de l'UQAM
 - L'inscription doit être autorisée par la direction du programme concerné.
 - Une personne peut s'inscrire qu'à une seule école d'été dans son parcours (3 crédits).

Il revient à chaque programme de déterminer si, oui ou non, l'activité sera reconnue comme activité créditée dans le parcours académique d'une personne.

2. Personnes hors UQAM

- a. Personnes étudiantes externes: les personnes s'inscrivent dans leur université d'appartenance.
- b. Personnes avec un parcours non-crédité.

5. Conditions de reconnaissance de l'activité à créditer

Afin qu'une école ou un séjour soit considéré comme une activité créditable, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a. Le nombre d'heures d'activité doit correspondre à la norme exigée en fonction du nombre de crédits reconnus, tel que défini dans les règlements de l'Université.
- b. Si une école d'été ou un séjour accepte des personnes de différents cycles académiques, des évaluations des apprentissages spécifiques à chaque cycle doivent être prévues.

6. Reconnaissance d'acquis

La participation à une école ou à un séjour peut donner lieu à une attestation de participation ou, dans certains cas, à une reconnaissance professionnelle (par ex. formation continue reconnue par une association ou ordre professionnel).

7. Processus de sélection

Une fois l'an, la Faculté fait un appel à projets ouvert à l'ensemble du personnel enseignant et des unités administratives relevant de la Faculté. Cet appel indique le nombre d'écoles d'été et de séjours d'étude à l'international souhaité pour l'année académique, au regard des ressources matérielles et humaines disponibles. Les projets sont reçus par le Comité des études, qui en fait l'évaluation et choisit les projets qui feront l'objet d'une offre facultaire d'écoles et de séjours.

À l'étape du dépôt du dossier :

- a. L'identification de la personne enseignante responsable du projet ;
- b. Une liste des programmes dans lesquels l'activité pourrait être créditée ;
- c. Un plan de cours avec l'évaluation des apprentissages selon le(s) cycle(s) visé(s) (voir [annexe](#)) ;
- d. Un budget prévisionnel (voir [annexe](#)) ;
- e. La liste et une courte présentation des personnes intervenantes.

Avant d'être analysé par le Comité des études, une brève vérification de la validité du montage financier du dossier sera effectuée par la Faculté.

7. Processus de sélection (suite)

À la suite du dépôt de l'avis d'intention et à la validation du montage financier, le Comité se réunit et analyse les candidatures, en utilisant principalement les critères suivants :

- a. L'existence d'une collaboration entre des unités administratives ;
- b. La répartition équitable des écoles/séjours proposés entre les unités administratives de la Faculté et les personnes enseignantes ;
- c. L'absence de chevauchement indu entre le projet proposé et l'offre de cours déjà prévu à la même session ;
- d. La conformité du plan de cours aux différentes exigences ;
- e. L'apport pédagogique ;
- f. L'apport académique ;
- g. L'existence d'un montage financier démontrant la faisabilité du projet ;
- h. Le respect des disponibilités matérielles de la Faculté.

Le comité peut prendre d'autres facteurs en compte au besoin.

En cas d'impossibilité du Comité des études de se prononcer sur le choix des écoles et séjours, il peut référer la question au comité de régie, qui prendra la décision finale.

Une fois le projet accepté, les personnes enseignantes responsables des écoles et séjours acceptés doivent compléter leur dossier en fournissant une résolution d'appui de leur unité d'attache.

8. Soutien matériel

Les écoles et séjours étant offerts en marge du cadre académique régulier, ils doivent s'autofinancer. Cela étant, la Faculté offre le soutien suivant :

- a. L'octroi d'une charge de cours, équivalente à un cours de cycles supérieurs. Ceci est conditionnel à l'inscription d'un minimum de 12 personnes étudiantes créditées à l'activité.
- b. Soutien logistique : la Faculté s'engage à soutenir la gestion d'une école ou séjour, en collaboration avec les unités administratives, principalement lors de la promotion, de la gestion des locaux, ainsi que de l'inscription étudiante. Le soutien logistique offert ne peut se substituer à la responsabilité de la personne enseignante responsable de voir à l'organisation et au financement de son projet.
- c. Soutien audiovisuel : lorsque les écoles d'étés ont lieu sur le campus de l'UQAM à Montréal, la Faculté pourra faire les démarches auprès du service de l'audiovisuel.

9. Autres considérations

Il revient aux directions de programmes concernées de déterminer si les écoles et séjours mis à l'agenda académique par la Faculté peuvent être crédités dans le cadre de leurs activités. Cette décision se prend de concert avec les personnes initiant le projet d'école ou de séjour, avant le dépôt du projet.

Il revient aux assemblées départementales concernées de déterminer si, et sous quelles conditions, une école d'été ou un séjour peut faire partie de la tâche professorale régulière.

10. Agenda des dépôts de projets

La Faculté fournira un calendrier annuel de dépôt au début de chaque année académique.

11. Annexe

- [Modèle de budget](#)
- [Modèle de plan de cours](#)